

Sujet national pour l'ensemble des centres de gestion organisateurs

**EDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES
PRINCIPAL DE 2EME CLASSE**

CONCOURS INTERNE ET DE TROISIEME VOIE

SESSION 2014

EPREUVE

Réponses à des questions portant sur l'organisation des activités physiques et sportives dans les collectivités territoriales, permettant d'apprécier les connaissances professionnelles du candidat.

Durée : 3 heures
Coefficient : 1

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni votre numéro de convocation, ni signature ou paraphe.
- ♦ Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) **autre que celles figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier** ne doit apparaître dans votre copie.
- ♦ Seul l'usage d'un stylo à encre soit noire, soit bleue est autorisé (bille non effaçable, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou pour souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce document comprend un sujet d' 1 page

Le candidat peut traiter les questions dans l'ordre qui lui convient, en prenant soin de préciser le numéro de la question avant d'y répondre.

Question 1 : (3 points)

Pourquoi et comment un service des sports territorial, par l'intermédiaire d'un éducateur territorial des activités physiques et sportives (ETAPS), peut-il intervenir dans un cycle de séances d'éducation physique et sportive ?

Question 2 : (3 points)

Quelles incidences la réforme des rythmes scolaires peut-elle avoir sur un service des sports local ?

Question 3 : (2 points)

En quoi l'ETAPS est-il responsable de la sécurité ?

Question 4 : (2 points)

Quelles sont les démarches préalables à l'ouverture d'un établissement nautique communal ?

Question 5 : (3 points)

Quelles sont les contraintes à prendre en compte dans la mise en place d'un projet d'activités physiques et sportives avec des adolescents ? Justifiez votre réponse.

Question 6 : (2 points)

Quels types de prestations un service des sports peut-il proposer à destination des usagers de la commune en terme d'animations sportives ?

Question 7 : (2 points)

Appréhendez-vous un public féminin ou masculin de la même manière ? Justifiez votre réponse à partir de vos connaissances relatives aux sciences biologiques et humaines.

Question 8 : (3 points)

Montrez comment et en quoi l'intervention pédagogique de l'ETAPS, dans le cadre d'une école municipale des sports, prend en compte les paramètres essentiels de l'apprentissage moteur.

Vous fonderez votre réponse sur un exemple précis.